

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

Les présentes Conditions ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Candidat. Le Prestataire et le Candidat conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ces conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

Le terme « Prestataire » désigne la structure juridique visée aux mentions légales du site internet <https://www.bioforce.org/>, à savoir Bioforce, association française de loi 1901, dont le siège est établi 41, avenue du 8 mai 1945 à Vénissieux (France). Son Centre de formation Bioforce Europe est également établi 41 avenue du 8 mai 1945, à Vénissieux (France). Son Centre de formation Bioforce Afrique est établi Villa n°4015 – Amitié 2 à Dakar (Sénégal).

Le terme « Candidat » désigne uniquement la personne physique désirant s'inscrire à une formation certifiante du centre de formation Bioforce Europe ou du centre de formation Bioforce Afrique, ou désirant s'inscrire à une validation des acquis de l'expérience pour obtenir une certification professionnelle délivrée par Bioforce.

Le terme « Prestation » désigne le processus de candidature qui a pour objet la sélection des candidats à une formation certifiante ou à une validation des acquis de l'expérience auprès du Prestataire.

2. FORMALITES DE CANDIDATURE

Le Candidat souhaitant procéder au règlement de ses frais de sélection (pour une formation certifiante) ou de candidature (pour une validation des acquis de l'expérience) doit avoir renseigné le formulaire de candidature proposé « en ligne » sur le site internet : <https://www.bioforce.org/> par le Prestataire. Après la finalisation de sa candidature en ligne, le Candidat reçoit un courriel de la part du Prestataire confirmant la prise en compte de sa candidature.

Après réception de la candidature, des pièces justificatives éventuelles et du paiement, le Candidat reçoit un courriel de la part du Prestataire confirmant la prise en compte de sa candidature. Le Prestataire traitera le dossier du Candidat et lui enverra les résultats de l'étude de sa candidature.

En cas de défaut de paiement, d'adresse erronée ou d'un autre problème sur la candidature du Candidat, le Prestataire se réserve le droit de suspendre la candidature jusqu'à la résolution du problème

3. PRIX

- Formations certifiantes du centre de formation Bioforce Europe : le montant des frais de sélection est fixé à 60€ TTC. Le prestataire en tant qu'association loi 1901 reconnue d'utilité publique est exonéré de la TVA.
- Formations certifiantes du centre de formation Bioforce Afrique : le montant des frais de sélection est fixé à 20 000 FCFA.
- Validation des acquis de l'expérience : le montant des frais de candidature est fixé à 200 € TTC. Dès réception du règlement, le candidat dispose d'un délai de 6 mois pour finaliser son dossier avec les pièces demandées. Passé ce délai, il devra présenter une nouvelle demande.

Le paiement du montant total TTC des sommes dues doit être effectué le jour du dépôt de la candidature.

Aucun dossier de candidature ne sera traité avant encaissement effectif du paiement des sommes dues par le Candidat.

Il est expressément convenu par les parties que le paiement des frais de sélection ne valide pas automatiquement l'admission ou l'inscription du Candidat à l'un des cursus ou l'une des validations des acquis de l'expérience proposés par

le Prestataire. Ces frais de sélection ou de candidature sont relatifs au traitement administratif du dossier (vérification du contenu, gestion des flux, informations, etc.) ; examen approfondi du dossier pour évaluer son admissibilité/éligibilité ; entretien complémentaire si nécessaire.

- Formations certifiantes du centre de formation Bioforce Europe : à l'issue du processus de sélection et afin de pouvoir intégrer la formation, les candidats seront amenés à signer, selon leur statut, un contrat d'enseignement (formation initiale) ou bien un contrat ou une convention de formation professionnelle (stagiaire de la formation continue) et à verser le paiement des frais d'inscription et de scolarité/formation (selon les modalités indiquées) afin de confirmer leur inscription au sein de l'une des formations proposées par le Prestataire.
- Formations certifiantes du centre de formation Bioforce Afrique : à l'issue du processus de sélection et afin de pouvoir intégrer la formation, les candidats seront amenés à verser le paiement des frais de formation (selon les modalités indiquées) et à signer un contrat de formation à afin de confirmer leur inscription au sein de l'une des formations proposées par le Prestataire.
- Validation des acquis de l'expérience : à l'issue du processus de sélection, si le Candidat est éligible, il devra s'acquitter des frais de jury d'un montant de 800€ pour la certification d'un bloc de compétences ou 2200€ pour une certification complète. Dès réception du règlement, il recevra un dossier de présentation des acquis à renvoyer complété dans un délai de 18 mois suivant sa notification d'éligibilité. Passé ce délai, il devra présenter une nouvelle demande.

4. PAIEMENT

Le règlement des frais de sélection ou de candidature s'effectue par paiement en ligne par le biais de Sherlock's plateforme de LCL ; par virement bancaire ; par dépôt bancaire ; ou en espèces.

Pour les paiements en ligne de ces frais, nous recourons aux services d'un prestataire spécialisé : Paytweak, qui assure la fiabilité des transactions effectuées sur notre site. Paytweak crypte toutes les données bancaires personnelles indispensables à l'enregistrement de votre demande, au moment de leur saisie. Au cours de leur unique transfert via Internet, il est impossible de les lire. Les données bancaires collectées à cette occasion sont les nom, prénom et courriel du Candidat et du titulaire de la carte ainsi que la dénomination de la formation envisagée.

En aucun cas, le Prestataire n'a accès aux coordonnées bancaires du Candidat. Les banques domiciliées en France ont l'obligation de couvrir le risque d'une utilisation frauduleuse de sa carte bancaire. En cas d'une telle utilisation, il lui revient d'en informer immédiatement votre établissement bancaire.

5. PREUVE DE LA TRANSACTION

Paiement en ligne : une preuve de la transaction est fournie par le prestataire Paytweak. Celle-ci est téléchargeable dès validation de la transaction.

Autres moyens de paiement : l'archivage des candidatures et des paiements est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

6. DROIT DE RETRACTATION ET PROCEDURE

- Formations certifiantes du Centre de formation Bioforce Afrique : la loi sénégalaise ne prévoit pas de délai de rétractation. Les frais de sélection sont non remboursables.
- Formations certifiantes du Centre de formation Bioforce Europe et Validation des acquis de l'expérience : conformément aux dispositions du code de la consommation, le Candidat dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à

compter de la date de paiement, valant engagement contractuel, pour demander le remboursement sans pénalité des frais de sélection/candidature. Dans ce cas, il n'est redevable d'aucune somme envers l'organisme de formation.

Ce délai de 14 jours court à compter de la date de paiement. Le Candidat doit, dans ce délai, prévenir l'organisme de formation par courriel ou courrier postal envoyé en recommandé avec accusé de réception à l'adresse mentionnée sur le site, de son souhait d'exercer son droit de rétractation. En cas de demande de remboursement, l'organisme de formation fera tous les efforts pour rembourser le Candidat dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle il est informé de la décision du Candidat de se rétracter. Le Candidat sera alors remboursé par crédit de son compte bancaire (transaction sécurisée) en cas de paiement par carte bancaire. L'adresse courriel à utiliser pour faire valoir son droit de rétractation est infoeurope@bioforce.org pour une formation certifiante, vae@bioforce.org pour une candidature à une validation des acquis de l'expérience.

Modèle de courrier de rétractation :

« Monsieur/Madame le Directeur-riche, (adresse de l'organisme de formation),

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat relatif à ma candidature en ligne. Je me suis inscrit(e) par l'intermédiaire du site internet de l'organisme de formation le _____ et le paiement a été effectué le _____.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. »

(Nom, prénom, signature)

7. DONNEES PERSONNELLES

Le Prestataire attache une grande importance au respect de la vie privée et prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des données des Candidats. A cet effet, le Prestataire tient un registre de traitement des données et obéit à une Politique de protection des données et de cookies que le Candidat peut consulter sur les Sites du Prestataire (<http://www.bioforce.org/>).

Le Candidat, au moment de déposer sa candidature, est tenu de fournir des données personnelles, notamment :

civilité, nom, prénom, sexe, adresse électronique, date de naissance, ville de naissance, département de naissance, nationalité, numéro de téléphone, adresse postale, Curriculum Vitae (parcours académique et professionnel), lettre de motivation.

Les finalités de ces traitements sont pour la Prestation :

- La réception et l'enregistrement des candidatures ;
- La gestion des procédures de candidatures ;
- La réponse aux candidats ;
- La constitution d'une CVthèque

La durée de conservation des données pour les candidats retenus est de 5 ans à compter de la fin de la formation certifiante ou d'une validation des acquis de l'expérience. La durée de conservation des données est de 2 ans pour les candidats non-retenus.

Les données sont traitées par les services administratifs de l'organisme de formation, par les équipes pédagogiques susceptibles de participer dans la Prestation, ainsi que par les prestataires, partenaires et sous-traitant du Prestataire.

Le Prestataire veille à sécuriser les données personnelles des Candidats de manière appropriée et assure prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité de celles-ci. Le Prestataire s'engage particulièrement à ce que les données ne soient pas endommagées ou communiquées à des personnes non-autorisées.

Le Candidat s'engage à ce que les données personnelles

renseignées par eux sont valides, à jour et adéquate. Il s'engage par ailleurs à communiquer des données de personnes tierces avec leur consentement.

Les informations concernant la RGPD sont présentées dans la Politique de protection des données et de cookies disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bioforce.org/politique-de-confidentialite>

8. FORCES MAJEURES

Centre de formation Bioforce Europe : seront considérés comme cas de force majeure tous les faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : les tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à un mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

9. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies :

- par le droit français pour les formations délivrées par le centre de formation Bioforce Europe : si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Lyon reste seul compétent pour régler le litige.
- par le droit sénégalais pour les formations délivrées par le centre de formation Bioforce Afrique : si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du tribunal de Dakar.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments des Sites du Prestataire, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, des dessins et modèles et/ou tous autres droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive du Prestataire. L'ensemble de ces droits est réservé pour le monde entier.

Le nom et la marque Bioforce, les logos, les dessins et modèles, lettres stylisées, marques figuratives, et tous les signes représentés sur les Sites du Prestataire sont et demeureront la propriété exclusive du Prestataire.

Aucun titre ni droit quelconque sur aucun élément ou logiciel ne sera obtenu par téléchargement ou copie d'éléments des Sites du Prestataire. Il est formellement interdit au Candidat de reproduire (à part pour son utilisation personnelle et non commerciale), publier, éditer, transmettre, distribuer, montrer, enlever, supprimer, ajouter aux Sites et aux éléments et logiciels qu'il contient, pas plus que les modifier ou effectuer un quelconque travail en les prenant pour base, ni vendre ou participer à aucune vente en rapport avec ces Sites, les éléments de ces Sites ni aucun logiciel y afférant.

Le Prestataire concède au Candidat une licence non exclusive pour utiliser les Sites. Cette licence est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée ou transférée à quel que tiers que ce soit. La licence est concédée pour la durée d'utilisation des Sites.

Toute utilisation par le Candidat des dénominations sociales et signes distincts appartenant au Prestataire est strictement interdit sauf en cas d'accord exprès et préalable du Prestataire.